



## VITAFLO SP FONGICIDE

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: Vitaflo SP Fongicide\*  
Utilisation du Produit: Protecteur de Semences  
N° De Code du Produit: 30547

Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.  
945 Marion St.  
Winnipeg, Manitoba  
R2J 0K7 [www.ipco.ca](http://www.ipco.ca)

Entree en Vigueur: le 05 juillet 2012

Ce Produit est Reglemente en Vertu de la loi sur les Produits Antiparasitaires

### 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Par inhalation, contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau.  
Inhalation: La toxicité orale d'une seule dose est faible ou modérée.  
Contact avec les yeux: Peut provoquer une faible irritation transitoire des yeux, mais pas de lésions à la cornée.  
Contact avec la peau: Provoque l'irritation de la peau.  
Ingestion: La toxicité orale d'une seule dose est faible ou modérée

### 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
Carboxin	5234-68-4	14.81 - 16.36
Thiram	137-26-8	12.59 - 13.91
Ethylene glycol	107-21-1	19.00 - 21.00
Autres ingrédients		48.73 - 53.60

Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux

### 4: PREMIERS SOINS

Inhalation: Déplacer à l'air frais En cas d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.  
Ingestion: Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Ne pas donner de lait, de produits huileux, de graisse ou d'alcool  
Peau: Laver à l'eau chaude et au savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.  
Soins Médicaux  
D'urgence: Le traitement est basé sur le jugement d'un médecin d'après les réactions du patient. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 024

PCP# 30547

le 05 juillet 2012

Page 1 of 4

**5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Risques D'incendie ou D'explosion:	Fumées nocives dans les conditions de haute température. Retenir l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'éviter la contamination des sources d'eau.
Moyens D'extinction:	Pour les grands incendies Mousse résistant à l'alcool Pour de petits incendies: Bioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique d'extinction Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats:	Jet d'eau pulvérisée
Risques de Produits Comburants:	Pas disponible
Produits Dangereux de Combustion:	Fumées nocives (oxydes de carbone) dans les conditions d'incendie.
Moyens D'extinction Spéciaux:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants ou les structures exposés à l'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

En cas d'un déversement, absorber le produit avec un matériel inerte et éliminer selon les règlements applicables

**7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation. Se laver à fond après manipulation. Conserver dans un endroit sec et frais.

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Limites D'exposition:**

Thiram	
LD50-Oral:	560 mg/kg Rat
LD50-Dermal:	> 5000 mg/kg Rabbit
T.L.V. (ACGIH)	1 mg/m <sup>3</sup>
LC50:	Pas disponible
Contrôles D'ingénierie:	Ventilation locale est requise.
Appareil Oculaire:	Utiliser des lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvées par l'ACNOR (CSA) ou des lunettes protectrices contre les éclaboussures.
Appareil Respiratoire:	En l'absence de contrôles techniques suffisants pour maintenir les concentrations aériennes en dessous du seuil limite d'exposition à risqué recommandé, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Un programme de protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.
Protection de la Peau (Bras et mains):	Des gants de CPV ou de caoutchouc.
Protection de la Peau (Pieds):	Des bottes de caoutchouc.
Protection de la Peau (Corps):	Une combinaison de travail.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666  
 Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461  
 Date d'entrée en vigueur:  
 MSDS # 024

PCP#30547

le 05 juillet 2012  
 Page 2 de 4

## Autres Protections

## Personnelles:

Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôles, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre place de travail.

**9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État Physique:	Liquide
Apparence et Odeur:	Rose, odeur douce
Poids Spécifique: (@ 20 °C)	1,1170
Densité de Vapeur: (Air = 1)	Pas disponible
Solubilité Aqueuse:	Soluble
Solubilité dans L'eau:	Pas disponible
Point de Congélation:	-4°C
Volatilité en % par Volume:	Pas disponible
Point D'ébullition:	Pas disponible
Seuil de L'odeur (ppm):	Pas disponible
Coefficient de Répartition eau/huile:	Pas disponible
Pression de Vapeur: (mm d'Hg)	Pas disponible
Taux D'évaporation:	Pas disponible
pH:	7,8
Viscosité:	Pas disponible
Point D'éclair et Méthode de Détermination:(°C)	Pas disponible)
Limite D'inflammabilité (% en Air):	Inférieure: Pas disponible Supérieure: Pas disponible
Température D'Auto-Ignition:(°C)	Pas disponible

**10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Température de Décomposition: (°C)	Pas disponible
Stabilité:	Stable dans les conditions normales.
Produits à Éviter:	Acides, bases & agents oxydants
Produits de Décomposition Dangereux:	Fumées nocives (oxydes de carbone) dans les conditions d'incendie.
Polymérisation ou Condensation Dangereuse:	Ne se produit pas
Conditions à Éviter:	Dans les températures élevées

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 024

PCP#30547

le 05 juillet 2012

Page 3 de 4

**11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Absorption Cutanée:	Acute Cutanée LD50 (Rat) is > 2000 mg/kg.
Ingestion:	Acute orale LD50 (rat) is 4587 mg/kg
Inhalation:	CL50: > 1.0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Espèce: rat
Effets de L'exposition Chronique:	L'exposition prolongée peut porter atteinte au foie, les reins, les intestins et des effets sur les muscles. Autres signes et symptômes d'une exposition prolongée sont des vomissements, des nausées, des crampes abdominales et des diarrhées.
Effets Chroniques / Cancérogénicité:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Toxicité sur La Reproduction:	Aucun effet sur la lactation ou par l'entremise de celle-ci
Tératogénicité:	Aucun effet sur la lactation ou par l'entremise de celle-ci
Mutagénicité:	Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

**12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Données sur le Thiram**

96-Hour CL50 (mg/L): 3.60 (Truite arc-en-ciel)  
 96-Hour CL50 (mg/L): 0.13 (Crapet arlequin)  
 48-Hour EC50 (mg/L): 0.21 (Daphnées)  
 DL50 Oral (mg/kg): Pas disponible (Cailles)  
 CL50 Diet (ppm) : Pas disponible (canards mallards)

**13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne pas éliminer aucun résidu dans un égout local ou dans les déchets domestiques.

**14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses

**15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Numéro D'enregistrement  
 Loi Sur Les Produits  
 Antiparasitaires: 30547  
 Pour de Plus Amples  
 Renseignements,  
 Composer: 204-233-3461  
 Etat de la fs:  
 Remplace la fs  
 Datee du: New

**16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Classification Simdut: D2B  
 Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources qui sont reconnues être fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666  
 Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461  
 Date d'entrée en vigueur:  
 MSDS # 024 PCP#30547

le 05 juillet 2012  
 Page 4 de 4